

---

**Assemblée réunie**    **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

---

**Date réunion**        **1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

**Organisée par**        **Le Maire**

---

**Participants**

PARAVY Jean-Claude  
KREBS Jean-Marie  
REVEL Daniel  
CORMIER Philippe  
PICARD Marie-France  
PUGNOT Bertrand  
MOREL-BIRON Odile  
MESTRALLET Nadège  
COUDURIER Françoise  
FRIOT Pierre-Yves  
GROS Gilbert  
BUHAGIAR Annie  
DELABEYE Thierry  
PULLIAT Lucie  
MARECHAL Céline  
COMTE Estelle  
GUICHERD Nicolas

---

**Pouvoirs**

PITAVAL Cyril, pouvoir à KREBS Jean-Marie  
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, pouvoir à PICARD Marie-France

---

**Absents/excusés**

BARBIN Régine  
CORDIER Alain  
LABBAY Catherine  
COUTURIER Annick  
JARRET Benoît  
KIJEK Muriel  
ROUX Floriane

---

**Diffusion**            **Le conseil municipal, le site**

---

**Prochaine réunion**    **2022**

---

i

---

<b>Rédacteur :</b>	<b>Jean-Claude PARAVY</b>
--------------------	---------------------------

## Plan :

<b>1. Ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
1.1 Audition du nouvel exploitant de la centrale hydroélectrique .....	3
1.2 Lecture des délibérations de la séance précédente .....	3
1.3 Travaux en cours ou programmés .....	3
1.3.1 Travaux communaux.....	3
1.3.2 Travaux sous maîtrise d'ouvrage SIEGA, SIAEP ...	3
1.4 Demandes de subvention DETR/FSIL .....	3
1.5 Etude sécurisation traversées routières .....	4
1.6 Consultation vidéosurveillance .....	4
1.7 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (terrasse et armoire télécom).....	4
1.7.1 Terrasse café.....	4
1.7.2 Armoire Fibre.....	4
1.8 Pavoisement du Pont sur le Guiers – Participation de la commune d'Aoste.....	5
1.9 Décision modificative n° 3 .....	5
1.10 Admissions en non-valeur .....	5
1.11 Convention de mise à disposition de locaux des Marmousets.....	6
1.12 Convention de partage de la taxe foncière dans les zones d'activité économique.....	6
1.13 Modification du tableau des emplois : .....	6
1.14 Adhésion au service de prévention des risques professionnels du CdG73 .....	6
1.15 Point Petites Villes de Demain : composition des groupes de travail .....	7
1.16 Point Terrain de la friche de Contin.....	7
1.17 Autres dossiers des communes déléguées .....	7
1.18 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal : .....	7
<b>2. Compte-rendu des Commissions .....</b>	<b>7</b>
2.1 Affaires scolaires et Conseil Municipal Jeunes ( <i>Marie-France PICARD</i> ).....	7
2.2 Travaux et Prévention des Risques ( <i>Jean-Pierre DREVET</i> ).....	7
2.3 Vie associative et Culture ( <i>Jean-Marie KREBS</i> ) .....	7
2.4 Affaires sociales ( <i>Régine BARBIN</i> ).....	7
<b>3. Actualités intercommunales .....</b>	<b>7</b>
3.1 Communauté de Communes Val Guiers .....	7
3.2 Syndicats intercommunaux .....	8
3.2.1 SIAGA.....	8
3.2.2 SICTOM .....	8
<b>4. Questions diverses .....</b>	<b>8</b>
4.1 Convention avec les Vétérinaires.....	8
4.2 Calendrier.....	8

## 1. Ordre du jour

Audition du nouvel exploitant de la centrale hydroélectrique sur son projet de modernisation

Lecture des délibérations de la séance précédente

Travaux en cours ou programmés

Demandes de subvention DETR/FSIL

Travaux sous maîtrise d'ouvrage : C.C. Val Guiers, SIEGA, SIAEP

Etude sécurisation traversées routières

Consultation vidéosurveillance

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public (terrasse et armoire télécom)

Pavoisement du Pont sur le Guiers – Participation de la commune d'Aoste

Centrale hydroélectrique : projet d'investissement et aménagement du bail

Décision modificative n°3

Admissions en non-valeur

Convention de mise à disposition de locaux des Marmousets

Convention de partage de la taxe foncière dans les zones d'activité économiques

Modification du tableau des emplois :

Point Petites Villes de Demain : composition groupes de travail

Terrain de la friche de Contin

Dossiers des communes déléguées

Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal

Compte rendu des commissions communales et des réunions intercommunales

Questions diverses

## **1.1 AUDITION DU NOUVEL EXPLOITANT DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE**

En ouverture de séance, le maire invite M. Henry et Mme Ycart à présenter leur projet de rénovation de la centrale hydroélectrique de la commune.

M. Henry, investisseur, a créé avec Hydronnov, bureau d'études, Hydralp-Invest, qui a racheté Hydro 73, titulaire du bail communal.

Partant du constat que l'équipement actuel est peu fiable et d'une productivité inégale, ils ont commencé à investir dans des améliorations de l'aménée à l'occasion des travaux du Département sur le seuil : réalisation d'un radier lisse, pose d'une drome...

La rénovation prévue porte sur l'alternateur, la turbine, le contrôle-commande, ainsi que sur du génie civil (galerie, manteau de roue) pour faciliter l'entretien.

Il s'agit d'un budget de 1,5 M€, dont est attendu une augmentation de 10 % du productible, une fiabilité, une durabilité et une exemplarité améliorées.

Un tel investissement permet de bénéficier de tarifs spécifiques de rachat de l'électricité produite.

Pour amortir cet investissement, la société propose de revoir le dispositif de loyer tout en apportant des garanties de recettes à la commune par rapport aux loyers actuellement perçus.

Il est proposé de passer d'une rémunération en % du chiffre d'affaires, variable et vulnérable, à des loyers fixes et évolutifs dans le temps, correspondant à des revenus supérieurs à la moyenne passée.

Il est aussi demandé de prévoir des périodes de renouvellement de 20 ans au-delà de l'engagement actuel (jusqu'à 2047)

C'est une proposition se voulant gagnant-gagnant pour un partenariat valorisant ce patrimoine local.

La discussion s'engage ensuite avec les conseillers municipaux, permettant d'éclairer certains points du projet, d'en préciser le financement et d'échanger sur d'autres hypothèses possibles d'évolution du loyer, par exemple avec une base fixe complétée à terme d'un % du CA.

La municipalité va préparer sa réponse que la société souhaite rapide, vu les délais de commande des matériels.

## **1.2 LECTURE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PRECEDENTE**

*(pour mémoire)*

## **1.3 TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMES**

### **1.3.1 Travaux communaux**

- Les travaux de finition du gymnase avancent toujours régulièrement : chaufferie, vestiaires, club house... l'isolation chaufferie est arrivée, ce qui va permettre enfin le démarrage de la chaufferie dans les prochains jours.

- Décoration de Noël : pose en cours pour un lancement des illuminations le lundi 6 décembre à la suite du Conseil municipal Jeunes.

- Les travaux de réfection du clocher de Grésin se poursuivent activement.

### **1.3.2 Travaux sous maîtrise d'ouvrage SIEGA, SIAEP ...**

- Les travaux de réfection du réseau d'assainissement pour la suite de la rue du Rhône se poursuivent, avec toujours la coupure de la circulation inévitable.

- Fibre optique : Constructel a commencé à installer une armoire mais rien n'est encore connecté.

- Alimentation en eau potable : le SIAEP du Thiers a démarré les travaux de raccordement des réservoirs de la Ribaudière route de Côte-Envers et de la Tour route du Cellier. Des perturbations de desserte sur ces voies auront lieu, mais la plus grande longueur est sur chemin rural. Il s'agit de sécuriser l'approvisionnement du secteur et la qualité de l'eau distribuée.

## **1.4 DEMANDES DE SUBVENTION DETR/FSIL**

Parmi les dossiers de travaux examinés en commission, il convient de demander certaines subventions sans attendre le vote du budget 2022, compte tenu du calendrier à respecter.

Le Conseil décide de demander :

- une subvention du FDEC pour un programme de voirie (route de Layat 111 657 € HT maxi)

- une subvention DETR/FSIL pour le programme 2022 d'éclairage public
- une subvention DETR/FSIL et CAR pour une deuxième tranche de rénovation de l'école élémentaire.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

## **1.5 ETUDE SECURISATION TRAVERSEES ROUTIERES**

A la suite des échanges en commission des travaux et d'une réunion avec la Maison Technique du Département, une consultation de Bureaux d'étude a été lancée en fin d'été pour des propositions d'étude servant de cadre aux futurs projets de sécurisation routière du bourg.

Seul ARTER avait adressé une offre complète cet automne dans les délais. Les autres ont été relancés.

Finalement, les Cabinet Longeray et SNA PRIM ont précisé pourquoi ils ne formulaient pas d'offre et EPODE a confirmé que sa réponse était conjointe avec ARTER.

Nous avons donc une seule proposition conjointe ARTER-EPODE, qui a été diffusée et qui s'élève à 19 700 € HT soit 23 640 € TTC.

Cette étude ne doit pas traîner en longueur et doit prendre en compte le projet de nouvelle desserte de la Forêt sans en retarder l'engagement.

Le Conseil autorise le maire à passer cette commande.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

## **1.6 CONSULTATION VIDEOSURVEILLANCE**

Sur 6 entreprises consultées, cinq ont répondu, avec d'importants écarts de prix.

La commission d'ouverture des plis est prévue le 9 décembre.

La cellule de la Gendarmerie qui nous a fait le diagnostic nous aide à évaluer les offres.

Décisions à prendre début 2022.

## **1.7 AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (TERRASSE ET ARMOIRE TELECOM)**

### **1.7.1 Terrasse café**

Le dernier conseil a commencé à examiner ce dossier de régularisation de l'occupation du domaine public par la terrasse du Café des Sports traditionnellement exploitée.

Le conseil a demandé que soit mieux précisé le plan et a souhaité réexaminer la question du niveau de la redevance.

Le demandeur, à qui avait été communiqué le projet d'AOT, a été reçu en mairie lundi afin de faire part de ses observations et contre-propositions.

Le conseil réexamine ce dossier, au vu d'un plan plus précis faisant ressortir la surface à occuper à 65 m<sup>2</sup>.

Sur le tarif à appliquer, en l'absence de retour sur des références comparables, le conseil retient de pratiquer provisoirement sur un an un tarif de 10€ annuels du m<sup>2</sup> et autorise le maire à délivrer l'AOT sur ces bases.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 5*

*Pour : 14*

### **1.7.2 Armoire Fibre**

Par délibération du 4 mars 2021, le conseil avait autorisé la mise à disposition de parcelles du domaine public à Savoie Connectée afin d'implanter deux armoires pour le déploiement de la fibre. Une redevance annuelle de

20 € était prévue. Les deux conventions relatives aux armoires à implanter à Grésin et rue du Couvent sont revenues signées.

Constructel, entreprise chargée du déploiement (a remplacé EIFFAGE), propose une convention pour la troisième armoire rue Jeanne d'Arc, mais avec occupation gratuite (article 6).

Le conseil décide d'autoriser cette troisième armoire, mais aux mêmes conditions financières que les deux autres.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.8 PAVOISEMENT DU PONT SUR LE GUIERS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AOSTE**

Traditionnellement, le renouvellement des drapeaux sur le pont sur le Guiers est partagé entre Aoste et St Genix : St Genix passe la commande et paie le fournisseur puis Aoste rembourse sa part. Mais cela nécessite chaque fois une délibération (la dernière remonte à 2013).

Le conseil décide de renouveler cette délibération, Aoste ayant déjà délibéré de son côté, et demande d'étudier pour l'avenir une convention plus permanente.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.9 DECISION MODIFICATIVE N° 3**

L'adjoite aux Finances présente les ajustements de fin d'année, qui servent soit à payer des factures sur les lignes se révélant insuffisamment dotées, soit à prévoir les crédits suffisants pour les « restes à réaliser », reports de crédits d'investissement utilisables en début d'année dans l'attente du vote du budget.

En fonctionnement : il convient d'abonder deux lignes :

- dépenses de prestation de service pour l'augmentation de la cantine et le spectacle Malraux
- dépenses de nettoyage des locaux pour le nouveau contrat du gymnase

Le redéploiement se fait à partir des dépenses de personnels non utilisées.

(Le reste est modification d'imputation de crédits inchangés)

En investissement : il convient d'abonder quelques opérations :

- acquisition de matériel : pour couvrir le changement d'autolaveuse
- étude sécurisation routière et piétonne : à budgéter au-delà de l'inscription initiale
- école élémentaire : il convient de budgéter les travaux qu'il est prévu de réaliser en février 2022, sur restes à réaliser avant vote du budget.

Le redéploiement se fait à partir des lignes mises en réserve à cet effet.

(Le reste est ajustements mineurs comme la TA à reverser ou changement d'imputation sans modification de montant)

Le Conseil adopte cette décision modificative n° 3.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **1.10 ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

La receveuse municipale a transmis des états de créances irrécouvrables :

- un état pour 650,83 € correspondant à des dossiers de « surendettement » pour les quels l'effacement de la dette est de droit
- un état pour 611.86 € de dossiers anciens (2008-2010) pour lesquels il n'a pas été possible de retrouver les débiteurs.

Le Conseil décide d'admettre ces états en « non-valeur ».

*Délibération :*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*  
*Pour : unanimité*

### **1.11 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DES MARMOUSETS**

La commune et la Communauté de communes se rendent des services croisés entre les écoles et le centre de loisirs des Marmousets aujourd'hui en service.  
Pour stabiliser les choses, il est utile de préciser par une convention les utilisations des locaux dont la salle de motricité utilisée par les écoles et notre intervenant sportif.

*Délibération :*  
*Contre : 00*  
*Abstention : 0*  
*Pour : unanimité*

### **1.12 CONVENTION DE PARTAGE DE LA TAXE FONCIERE DANS LES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le Conseil municipal avait délibéré le 22 octobre 2020 sur la proposition du Conseil communautaire Val Guiers de passer une convention permettant le partage de la progression des taxes foncières dans les zones d'activité aménagées par le CCVG.

Le conseil avait donné son accord avec toutefois une réserve que toutes les communes concernées acceptent ce dispositif. Or Pont Savoie ne l'avait pas accepté et donc cette convention n'avait pas pu être signée en 2020. Le Conseil municipal de Pont venant de l'accepter, le Conseil communautaire demande la signature de la convention par Pont et St Genix, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
Le conseil confirme sa délibération du 22 octobre, avec application à partir de 2022.

*Délibération :*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*  
*Pour : unanimité*

### **1.13 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :**

Le maire fait le point des créations et modifications d'effectif en cours  
Modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (35h)  
Création d'un poste d'adjoint d'animation (11h) (remplacera un poste de 3,05h laissé vacant)  
Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (35h) (remplacera à terme un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe)  
Le Conseil décide de ces modifications du tableau des emplois.

*Délibération :*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*  
*Pour : unanimité*

### **1.14 ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CdG73**

La commune avait adhéré au service de prévention du risque professionnel du Centre de gestion mais cette convention expire le 31 décembre 2021. Le CdG73 vient de saisir la commune pour son renouvellement.  
Le conseil décide de renouveler cette convention pour une nouvelle période.

*Délibération :*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*  
*Pour : unanimité*

### **1.15 POINT PETITES VILLES DE DEMAIN : COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL**

Les conseillers municipaux volontaires ont pu s'impliquer dans la construction de la démarche Petite Ville de Demain lors de réunions de type atelier les 20 octobre et 18 novembre 2021.

La dernière séance a proposé une organisation du travail et de la gouvernance avec quatre GT thématiques dont il convient de compléter la composition.

Les tableaux sont complétés en séance.

### **1.16 POINT TERRAIN DE LA FRICHE DE CONTIN**

Depuis le dernier conseil municipal qui avait fait le point de l'avancement du dossier, l'estimation des Domaines a été reçue et le maire, après examen en municipalité, a transmis une proposition de prix d'acquisition aux porteurs du projet qui avait recueilli l'aval de principe du conseil municipal.

### **1.17 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES**

Le maire délégué de St Maurice signale les détériorations sur les murs de la salle des fêtes et un problème de muret à traiter chemin de Cupied.

### **1.18 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Deux contrats ont été signés pour remplacement ou accroissement temporaire d'activité : cantine et ménage.

## **2. Compte-rendu des Commissions**

### **2.1 AFFAIRES SCOLAIRES ET CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (MARIE-FRANCE PICARD)**

La Commission s'est réunie le 29 novembre.

Le Conseil Municipal Jeunes se réunit régulièrement : prochaine le 6 décembre

### **2.2 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)**

La commission s'est réunie le 22 novembre.

### **2.3 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)**

La commission se réunit le 2 décembre.

### **2.4 AFFAIRES SOCIALES (REGINE BARBIN)**

Le point des repas de fin d'année et de la distribution des colis dans le contexte sanitaire actuel est fait par le maire

## **3. Actualités intercommunales**

### **3.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS**

Commission des Travaux du 27 octobre 2021

Convention d'entretien des ZAE

Convention de mise à disposition des agents communaux

Infos travaux en cours

Clics & Ressources, Projet phase 2

Rappel Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Questions diverses

Bureau communautaire du 9 novembre 2021

Transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales » aux communes

Réflexions sur d'autres prises ou transferts de compétences

Modifications des groupes de fonctions du RIFSEEP

Modalités de mise en œuvre de l'Action sociale dans le cadre des départs à la retraite

Décision modificative n°4 du budget principal

Mise en place du prélèvement automatique pour la perception de certaines recettes

Modification de la convention de transfert de taxe foncière des communes vers la CCVG (Pont de Beauvoisin et

St Genix)  
Aménagement de la zone d'activités économiques de la Tuilière  
Validation Schéma de services  
Validation Convention Territoriale Globale  
Approbation du schéma directeur cyclable  
Ouverture d'un point informations jeunesse  
Principe de l'acquisition du local Ado de Pont de Beauvoisin

Commission Petite enfance/Jeunesse du 15 novembre 2021

- Présentation des axes de la Convention Territoriale Globale (CTG) suite travail en commission interservices
- Définition des orientations éducatives du PEDT pour la période 2022-2024
- Etat d'avancement des réflexions du GT localisation d'une crèche et d'un RAM sur la polarité de Pont.

Conseil communautaire du 23 novembre 2021

Commission des Affaires Sociales du 30 novembre 2021

Articulation des projets d'aide alimentaire  
Projets 2022  
Redéfinition du projet de structure Click & Ressources

### **3.2 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Sur les travaux, cf. **point § 1.2.2** de l'OJ

#### **3.2.1 SIAGA**

L'adjoint à l'environnement fait le point d'une réunion sur la dégradation de la qualité des eaux du Guiers et annonce une réunion le 13 décembre sur le plan de gestion des boisements des berges du Guiers.  
Une réunion est également prévue sur la passerelle de franchissement en aval de St Genix.

#### **3.2.2 SICTOM**

Le SICTOM du Guiers vit ses dernières semaines : au premier janvier 2021, il aura fusionné au sein du SICTOM de la Région de Morestel, dont le nouveau nom serait SYCLUM.  
Une large étude sur l'optimisation de la collecte a été lancée pour harmoniser les pratiques dans le nouvel ensemble, avec enquête auprès des élus et usagers cet été.

## **4. Questions diverses**

### **4.1 CONVENTION AVEC LES VETERINAIRES**

La commune a la responsabilité de l'enlèvement des cadavres d'animaux trouvés sans propriétaire. En pratique, la clinique vétérinaire les récupère généralement, mais les conditions d'élimination actuelles ne sont pas satisfaisantes. Il est proposé de passer une convention avec la Clinique du Repère pour prise en charge et crémation par leur partenaire Estima.  
Le conseil autorise la passation de cette convention.

*Délibération :*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : unanimité*

### **4.2 CALENDRIER**

Prochain Conseil : en 2022.

Séance levée à 22h40